



**Bruxelles, le 20 janvier 2022
(OR. fr)**

5520/22

**COSCE 1
COEST 10**

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)
Objet:	Participation d'un tiers à la réunion du groupe de travail sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe (COSCE) du 4 février 2022 - Approbation

Le 4 février 2022, la présidence a l'intention d'organiser une réunion du Groupe "OSCE et Conseil de l'Europe" (COSCE), au cours de laquelle elle souhaiterait que le représentant du Conseil de l'Europe fasse une présentation sur les travaux du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) portant sur la préparation d'un cadre juridique pour la conception, le développement et l'application de l'intelligence artificielle.

La présidence estime que cette invitation est dans l'intérêt du Conseil et conforme au cadre applicable à la présence occasionnelle de tiers, y compris de représentants d'intérêts, aux réunions du Conseil ou de ses instances préparatoires, consolidé dans les commentaires sur le règlement intérieur du Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à approuver la participation du représentant du Conseil de l'Europe à la réunion du Groupe de travail sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe (COSCE) le 4 février 2022.